



MAIRIE DE QUARTIER NORD

PERPIGNAN

mairie-perpignan.fr



La proximité dans le dialogue et l'écoute

L'élu, maire-adjoint de quartier, est au contact journalier avec la population et la communauté afin d'améliorer les conditions et le cadre de vie de ses concitoyens. La concertation et la communication sont au centre de nos actions :

- demande d'intervention auprès des services municipaux (voiries, éclairage public, espaces verts, propreté, sécurité...),
- suggestions,
- projets.

La proximité et l'interactivité

La proximité est au cœur de la réflexion de la Ville de Perpignan. C'est dans cette optique que les mairies de quartiers ont été pensées. Centre névralgique du quartier, elle reçoit et donne l'impulsion à la vie de celui-ci. Elle assure le lien entre les habitants et les élus. La mairie de quartier est aussi un centre de ressources de proximité destiné à :

- faciliter les démarches administratives,
- rapprocher les services publics de la Ville des habitants,
- prendre en compte les demandes de la population,
- créer des synergies de dialogue et de concertation,
- élaborer et concevoir des projets et des programmes d'actions et d'animations de quartier,
- développer la vie du quartier.

La proximité pour vos démarches administratives

- Carte nationale d'identité et passeport biométrique (retrait de la liste des pièces à fournir, dépôt et suivi du dossier jusqu'à la remise du titre demandé),
- copies d'actes d'état civil : naissance, mariage, décès (sur présentation d'un justificatif d'identité et du livret de famille),
- duplicata ou mise à jour du livret de famille (présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, copie du jugement de divorce ou de séparation de corps lors du dépôt de la demande),
- recensement militaire à partir des 16 ans révolus du jeune à recenser (avec la carte nationale d'identité en cours de validité et le livret de famille),
- légalisation de signature (dans certains cas et avec une pièce d'identité),
- certification conforme (dans certains cas avec la justification de la demande et les originaux joints aux copies),
- certificat de vie (par la personne concernée munie de sa pièce d'identité),
- autorisation de sortie du territoire (sur présentation du livret de famille et de la carte nationale d'identité en cours de validité de l'enfant, d'un justificatif d'identité du représentant légal et de toute décision judiciaire précisant les modalités de garde et d'autorité parentale),
- cartes de transport (*Chic, Pass et Fréquence*),
- carte d'accès aux déchèteries communautaires (sur présentation de deux justificatifs de domicile différents),
- inscriptions scolaires,
- inscriptions pour la restauration scolaire,
- inscriptions pour les études surveillées,
- inscriptions au centre de loisirs Mas Bresson,
- inscriptions sur les listes électorales (sur présentation de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, ou périmé(e) depuis moins d'un an à la date de la demande, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois) et listes électorales complémentaires (pour les ressortissants des états membres de l'Union européenne sur présentation d'une carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

Les informations utiles

- **Aides et actions sociales**
Centre communal d'action sociale (CCAS) : ☎ 04 68 34 44 53.
Caisse d'allocations familiales (CAF) : ☎ 0 820 25 66 10.
- **Soutien aux familles et à la parentalité**
Protection maternelle et infantile (PMI) : ☎ 04 68 86 69 00.
- **Loisirs et jeunes**
Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) : ☎ 04 68 34 56 56.
- **Commissaires de quartiers**
Président de l'Ordre : Felix Maroselli ☎ 04 68 66 34 70.
Liste des commissaires de quartiers du secteur disponible dans les locaux de la mairie de quartier.



PERPIGNAN

mairie-perpignan.fr

MAIRIE DE QUARTIER NORD
39 avenue Maréchal Joffre
☎ 04 68 62 37 70 • ☎ 04 68 63 05 38
mairiequartiernord@mairie-perpignan.com
ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00.

ANNEXE-MAIRIE ROUDAYRE
HLM Émile Roudayre, rue de Puyvalador
☎ 04 68 66 30 06 • annexe.roudayre@mairie-perpignan.com
ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

ANNEXE-MAIRIE VERNET-SALANQUE
HLM Vernet-Salanque
☎ 04 68 66 30 17 • annexe.vernet-salanque@mairie-perpignan.com
ouvert les lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 30.

ANNEXE-MAIRIE HAUT-VERNET
avenue de l'Aérodrome
☎ 04 68 66 30 09 • annexe.haut-vernet@mairie-perpignan.com
ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

www.mairie-perpignan.fr

Secteur Perpignan Nord

Haut-Vernet • Moyen-Vernet • Bas-Vernet



© Ville de Perpignan • Édition 2010 • direction de la Communication • Photos : service Photographie • Réalisation : tobem.fr

Votre mairie de quartier Nord

Un centre de ressources de proximité, d'information, de dialogue et de vie.



Jean-Marc Pulol, maire.

PERPIGNAN
mairie-perpignan.fr

